

POUR UNE ACCESSIBILITÉ RÉELLE

**RECOMMANDATIONS AUPRÈS DE LA COMMISSION
SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-
BRUNSWICK**

DE LA

**FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU
CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON**



Avril 2007



SOMMAIRE

La Fédération des étudiantes et étudiants du Centre universitaire de Moncton (FÉÉCUM) offre plusieurs propositions pour améliorer le système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick. Notre système étant à la croisée des chemins, le statu quo n'est plus acceptable. Pour les étudiants, la question d'accessibilité est évidemment très importante. Les mesures universelles doivent être abandonnées et remplacées par des mesures qui ciblent les étudiants avec les plus grands besoins. Notre proposition la plus importante et avec les plus grandes retombées est d'établir un maximum d'endettement pour les diplômés. Le niveau d'endettement atteint par certains étudiants est tout simplement inacceptable et insupportable.

D'autres mesures doivent être adoptées pour améliorer l'accessibilité et la rétention. Il faudrait surtout mieux informer les élèves du secondaire à propos de l'éducation postsecondaire et de son financement en ciblant particulièrement les jeunes qui sont les moins susceptibles de s'engager dans de nouvelles études. Nous proposons aussi de développer des programmes d'embauche en partenariat avec le secteur privé pour, encore une fois, alléger la dette des étudiants. Libérer les diplômés du fardeau financier imposé par la structure actuelle du Service financier pour étudiants permettrait également d'augmenter le taux de rétention et la participation des diplômés au développement de la province. Un trop grand nombre de diplômés sont paralysés par l'endettement dès leur entrée sur le marché du travail.

Le système d'éducation postsecondaire ne sert pas qu'à « produire de la main-d'œuvre »; il devrait être subventionné à sa juste valeur. Pour ce faire, nous souhaitons qu'un impôt destiné au postsecondaire soit prélevé auprès de l'entreprise privée pour que le financement de notre système postsecondaire accomplisse sa mission, centrale au développement de notre province. La contribution exigée des étudiants par les droits de scolarité a dépassé la capacité des étudiants à payer. Ces derniers ne peuvent contribuer davantage au financement des universités qui ont néanmoins des besoins cruciaux de fonds additionnels pour maintenir la qualité de l'enseignement et de la recherche.

Le résultat du processus en cours devrait être suivi de près par un comité de coordination composé de l'ensemble des intervenants du secteur afin que les recommandations soient mises en place convenablement et qu'elles répondent aux besoins véritables des jeunes, de leur famille et de notre province.



RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

1. Permettre à tous les étudiants d'obtenir un prêt étudiant, mais en tenant compte du revenu familial pour établir un niveau de contribution parentale au-delà duquel les intérêts du prêt ne sont pas subventionnés.
2. Accélérer le processus de demande et de confirmation des revenus pour octroyer plus rapidement les fonds aux étudiants.
3. Évaluer de façon plus réaliste le besoin des étudiants pour leur permettre d'atteindre le seuil de faible revenu et ainsi éviter qu'ils aient à travailler pendant leurs études.
4. Permettre aux étudiants de travailler pendant leur session d'étude sans soustraire ces gains aux montants de prêt accordé.
5. Augmenter le maximum d'aide financière disponible afin qu'elle réponde aux besoins réels des étudiants avec les plus grands besoins et développer un système d'aide financière avec des intérêts progressifs selon le montant prêté pour survenir à des besoins essentiels ou à des besoins moins essentiels.
6. Mieux informer les élèves du secondaire et valoriser l'éducation postsecondaire auprès des élèves et des familles dès l'entrée au secondaire, particulièrement les élèves moins susceptibles de participer à des études postsecondaires.
7. Modifier la gestion de l'aide financière fournie aux étudiants du Nouveau-Brunswick afin de réduire le taux d'intérêt pendant le remboursement.
8. Demander une plus grande contribution des entreprises au financement de notre système d'éducation postsecondaire.
9. Exploiter davantage la formule d'éducation COOP.
10. Établir un maximum d'endettement.
11. Investir une plus grande part du budget provincial dans nos institutions d'enseignement postsecondaire.
12. Investir dans la recherche au premier cycle du postsecondaire.
13. Augmenter l'impôt des entreprises pour augmenter le financement de base de nos collèges et universités, investir dans la recherche et assurer une réelle accessibilité.
14. Limiter le niveau de contribution des étudiants au budget des institutions.
15. Respecter la loi de l'Université de Moncton et son mandat d'enseigner uniquement en français.
16. Adopter une loi sur les institutions postsecondaires.
17. Augmenter le recrutement et l'aide financière auprès des populations moins représentées dans les études postsecondaires.
18. Assurer une coordination plus efficace entre les programmes offerts par le gouvernement provincial et ceux du fédéral.
19. Mettre sur pied un comité de coordination des études postsecondaires.
20. Accorder un permis de travail de 3 ans sans condition aux étudiants internationaux qui terminent leur éducation postsecondaire dans la province.
21. Informer davantage les élèves du secondaire à propos des études postsecondaires.
22. Réduire l'endettement étudiant.



INTRODUCTION

La réflexion en cours à propos de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick représente une opportunité qu'on ne peut pas rater. Comme le souligne la Commission sur l'éducation postsecondaire dans son document de discussion : « C'est l'avenir du Nouveau-Brunswick et de ses citoyens qui est en jeu et nous sommes persuadés que personne ne prendra cette réalité à la légère¹ ». C'est à nous, ensemble, de s'assurer que notre système d'éducation postsecondaire réponde à nos besoins. La Fédération des étudiantes et étudiants du Centre universitaire de Moncton (FÉÉCU) prend cette responsabilité très au sérieux et nous vous présentons quelques propositions qui, selon nous, pourraient répondre tant au besoin de la province en terme de main-d'œuvre qu'aux besoins des jeunes et de leur famille.

La nécessité d'augmenter le nombre de diplômés n'est plus à démontrer. Les emplois des 10 prochaines années exigeront un diplôme d'étude postsecondaire dans presque 70% des cas et les employeurs s'inquiètent du manque anticipé de main-d'œuvre qualifiée. D'ailleurs, dans sa plus récente recherche, la Fondation canadienne des bourses du millénaire cite une étude du gouvernement du Nouveau-Brunswick qui estime que la demande de travailleurs détenant un diplôme d'éducation postsecondaire augmentera de 20% d'ici 2011².

Il est possible d'augmenter le nombre de diplômés dans la province malgré les défis importants. Il importe de souligner la baisse d'inscriptions anticipée due à la diminution du nombre de jeunes diplômés du secondaire comme étant un défi majeur. Évidemment, pour relever ce défi, une plus grande proportion de jeunes devra entreprendre des études postsecondaires. Les recherches au sujet de l'accessibilité démontrent clairement que les efforts à faire pour augmenter la participation aux études postsecondaires doivent viser une plus grande participation des groupes sous-représentés; les jeunes issus de famille à faible revenu et les jeunes autochtones³.

De façon générale, les droits de scolarité devraient démontrer l'engagement des étudiants envers leur éducation et être considérés comme un investissement dans leur avenir, mais en aucun cas ne devraient constituer une barrière pour y accéder. Le problème prend tout son sens lorsque l'on considère que beaucoup d'étudiants doivent vivre à l'extérieur de leur domicile pour étudier. Le coût de la vie s'agence ainsi aux droits de scolarité pour contribuer à un endettement démesuré pour des milliers d'étudiants. En 2005-2006, l'endettement moyen pour les diplômés emprunteurs était de 32 132\$, selon le Service financier pour étudiants du Nouveau-Brunswick.

L'endettement n'est toutefois pas le seul élément qui réduit l'accessibilité aux études postsecondaires, mais il en est un de taille avec des conséquences encore incomprises. Une

¹ Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick (2007). Document de réflexion, p.1.
www.gnb.ca/cpse-ceps

² Berger, Motte et Parkin (2007). *Le prix du savoir 2006-2007 : Chapitre 1 - L'importance de l'accès aux études postsecondaires*. p. 4. Fondation canadienne des bourses du millénaire, Montréal.

³ *Idem*, p.1



synthèse de recherche sur les étudiants à faible revenu conclut que « les ressources financières de la famille se conjuguent à la scolarité et aux attentes des parents, à la localisation géographique et à la capacité des établissements pour influencer les cheminements scolaires de tous, dès le jeune âge »⁴. Pour augmenter le nombre de diplômés, les champs d'action que nous privilégions sont : l'intervention précoce tant au niveau du rendement scolaire que de la valorisation de l'éducation; l'information et l'orientation; et l'aspect de l'engagement financier, soit les droits de scolarité et l'aide financière.

⁴ Broucker (2005). *Accéder aux études postsecondaires et les terminer : la situation des étudiants à faibles revenus : Une synthèse des résultats de recherche*. p. vii. Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Ottawa.



COMMENT AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ?

En sachant qu'il y a presque deux fois plus d'étudiants provenant de familles à revenu élevé à l'université que d'étudiants provenant de familles à faible revenu⁵, l'importance d'agir pour régler les problèmes d'accessibilité est évidente. Cette situation est inquiétante pour plusieurs raisons :

- ▶ Le système actuel ne permet pas la mobilité sociale. Si les parents n'ont pas d'éducation postsecondaire, il y a moins de chance que leurs enfants (dits de première génération) y accèdent puisque l'éducation n'est pas forcément valorisée et que le revenu familial est généralement moins élevé.
- ▶ Les coûts élevés des études, en incluant le coût de la vie et les droits de scolarité, inquiètent énormément les étudiants. C'est du moins ce qui est ressorti d'un sondage effectué par la FÉÉCUM récemment. Ils ont raison puisque l'endettement moyen est de 32 132\$ pour les étudiants qui ont des prêts du gouvernement.
- ▶ De plus en plus d'étudiants occupent un emploi à temps partiel pendant leurs études. Il existe souvent un manque à gagner ou des « besoins insatisfaits » pour boucler les fins de mois pour certains étudiants bénéficiant de l'aide financière. Au Canada, « il est généralement admis que le besoin insatisfait moyen des étudiants du premier cycle est d'environ 3 500 \$ [annuellement] », selon l'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants⁶. La conséquence est que de plus en plus d'étudiants travaillent à temps partiel, parfois même à temps plein, et réduisent ainsi leur progression dans leur programme d'études. Dans les pires scénarios, les étudiants abandonnent leurs études parce qu'ils ne peuvent joindre les deux bouts ou encore parce que le niveau d'endettement est trop élevé⁷.
- ▶ Les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick se situent légèrement au-dessus de la moyenne nationale alors que le revenu moyen est plus bas⁸. Il s'ensuit forcément que nous payons relativement davantage pour notre éducation postsecondaire et que moins de jeunes pourront y accéder. Le résultat prévisible est qu'en tant que société, nous n'arriverons jamais à augmenter notre pourcentage de diplômés et n'intégrerons jamais l'économie du savoir.

La plus récente étude de la Fondation canadienne des bourses du millénaire indique clairement que l'aspect financier est un obstacle à l'accessibilité.

⁵ Frenette (2007). *Pourquoi les jeunes provenant de familles à plus faible revenu sont-ils moins susceptibles de fréquenter l'université? Analyse fondée sur les aptitudes aux études, l'influence des parents et les contraintes financières.* Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail, document no. 295, numéro 11F0019 au Catalogue, Statistique Canada, Ottawa.

⁶ Stymest (2004). *Présentation au Comité permanent des finances de la Chambre des communes : Consultations pré budgétaires.* Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants, [<http://www.casfaa.ca/fr/index.htm>].

⁷ McElroy (2005), *L'aide financière aux études et la persévérance à l'université : L'influence de l'endettement*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Montréal.

⁸ Profil des communautés de 2001, Statistique Canada, Les gains moyens pour les personnes ayant travaillé toute l'année, à plein temps, est de 7 000 \$ sous la moyenne nationale.

Obstacles aux études postsecondaires prévus par les élèves du deuxième cycle du secondaire
(% d'élèves affirmant qu'il s'agit d'un obstacle important)

Obstacle	Élèves du deuxième cycle du secondaire	Élèves du deuxième cycle du secondaire qui pensent poursuivre des études supérieures, mais qui prévoient travailler après les études secondaires
Manque d'argent pour payer les études et la formation	31 %	40 %
Frais de subsistance plus élevés pour vivre à l'extérieur du foyer	28 %	35 %
Faible rendement scolaire	26 %	34 %
Ne pas savoir ce que je veux vraiment faire	26 %	31 %
Peur de l'endettement	25 %	32 %
Devoir quitter les parents et les amis	24 %	26 %
Manque d'intérêt ou de motivation pour les études supérieures	17 %	21 %
Vouloir un emploi à temps plein et gagner de l'argent	15 %	23 %
Ne pas savoir quels types d'emploi ou de carrière sont offerts	15 %	16 %
Ne pas croire que les études rapporteront à long terme	12 %	15 %
Obligations familiales	9 %	9 %
Manque d'encouragement de la part des parents	8 %	8 %
Manque d'encouragement de la part des amis	6 %	7 %

Source : Prairie Research Associates, 2005⁹.

De toute évidence, l'assurance que l'accessibilité est équitable pour tous les citoyens du Nouveau-Brunswick passe nécessairement, mais pas uniquement, par un système d'aide financière qui fonctionne bien. Le système actuel est insensible aux gens qui ont les plus grands besoins, soit les étudiants de première génération et les jeunes issus de famille à revenu modeste, et n'est pas utilisé à son plein potentiel à titre de politique publique qui aurait pourtant le potentiel d'améliorer la rétention des diplômés dans la province, de maintenir une force de travail respectable et de permettre la mobilité sociale des moins bien nantis. De plus, l'aide aux étudiants contribue à la réussite des étudiants dans leurs études¹⁰. De toute façon, notre système d'aide financière est notre principal outil pour traiter de la question de l'accessibilité. Voici donc des propositions réalistes qui visent à assurer un accès équitable à l'éducation postsecondaire pour tous les jeunes du Nouveau-Brunswick.

Mettre fin aux subventions universelles

Les initiatives récentes visant l'accessibilité ne sont pas ciblées (ex. 2000\$ aux nouveaux étudiants et les crédits d'impôt); on dit donc qu'elles sont des mesures universelles. Ces mesures dites universelles se retrouvent entre les mains de ceux qui en ont le moins besoin et ne contribuent donc pas à augmenter l'accessibilité. Il faut se rappeler qu'environ la moitié des étudiants n'utilisent pas le service financier aux étudiants du Nouveau-Brunswick, alors que les mesures

⁹ Cité dans Berger, Motte et Parkin (2007). *Le prix du savoir 2006-2007 : Chapitre 2 – Les obstacles aux études postsecondaires*, p. 5. Fondation canadienne des bourses du millénaire, Montréal.

¹⁰ Note de recherche du millénaire, no. 4 (2006). *L'impact des bourses : Endettement et persévérance des étudiants de niveau postsecondaire*. Fondation canadienne des bourses du millénaire, Montréal.



récentes s'adressent à l'ensemble des étudiants. De plus, les étudiants sont généralement d'avis que les crédits d'impôt ne sont pas des incitatifs sérieux pour demeurer dans la province.

La FÉÉCU croit fermement que l'essentiel des efforts pour améliorer l'accessibilité devrait être orienté vers les étudiants qui en ont le plus besoin. Nous sommes d'avis qu'un recrutement accru et que des mesures financières visant les étudiants issus de familles à revenu modeste représentent une partie de la solution concernant la baisse des inscriptions et contribueraient grandement à augmenter le nombre de diplômés du postsecondaire sur le marché du travail.

Les crédits d'impôt ne sont pas des mesures améliorant l'accessibilité, mais bien des mesures de rétention de la main-d'œuvre. De plus, ces mesures ne sont pas orientées vers les étudiants avec les plus grands besoins. À notre avis, les sommes investies dans ces nouveaux crédits d'impôt pourraient être mieux ciblées pour atteindre davantage d'objectifs. Les mesures financières doivent être cohérentes et efficaces si l'on veut maintenir le niveau des inscriptions et le nombre de diplômés sur le marché du travail.

Modification du calcul de la contribution parentale

Nous sommes en partie d'accord avec le récent changement concernant l'élimination de la contribution parentale dans le calcul des prêts étudiants. Toutefois, il est irresponsable d'offrir un prêt à un étudiant issu d'une famille avec un revenu de 90 000 \$ alors que le gouvernement paie les frais d'intérêt; cet argent devrait être dirigé vers les étudiants qui ont les plus grands besoins. Ainsi, nous proposons de permettre à tous les étudiants d'obtenir un prêt, mais qu'à partir d'un certain niveau de revenu familial à déterminer, les frais d'intérêt soient assumés par l'emprunteur et non par le gouvernement. L'intérêt serait ajouté cumulativement au montant du prêt pour être ajouté au capital du prêt à la fin du programme d'étude. Il s'agit alors de prêts non subventionnés.

Des données de Statistique Canada estiment que 92,2% des jeunes qui ont demandé un prêt étudiant du gouvernement ont reçu un prêt¹¹. Comment peut-on justifier que cette mesure, estimée à 7 millions de dollars par année, s'adresse à moins de 1000 jeunes issus du 3^e et 4^e quartile de revenu, alors que 10 millions de moins ont été versés en bourses aux 5 460 étudiants ayant atteint le montant maximum de prêt en 2005-2006 seulement? Nous sommes d'accord avec l'augmentation de la marge de la contribution parentale, mais pas sans limites. Si certains étudiants sont encore pénalisés, la solution proposée est d'instaurer des prêts non subventionnés.

Améliorer l'efficacité de l'aide financière

Certaines recherches l'indiquent et l'expérience nous le démontre : l'aide financière est souvent inefficace dans son fonctionnement. Plusieurs des étudiants qui font appel aux prêts privés le font

¹¹ *Almanach de l'enseignement postsecondaire au Canada de l'ACPPU (2007)*. Association canadienne des professeures et professeurs d'université, Ottawa. Figure 3.24.



pour s'assurer d'avoir l'argent nécessaire au bon moment. Dans l'espace de 48 heures, l'argent est transféré dans le compte de l'étudiant et le tour est joué. L'aide financière aux étudiants doit viser à être plus efficace. Le service d'aide financière aux étudiants pourrait certainement identifier par lui-même des améliorations pour éviter que certains étudiants reçoivent leur prêt à la fin d'une session. Il s'agit souvent de cas isolés, mais pour ces derniers, cela représente une expérience qu'ils ne sont pas prêts d'oublier. Une solution simple serait de donner un coup de fil à l'étudiant lorsqu'il manque un élément à son dossier pour accélérer le processus. Actuellement, une lettre est envoyée et une attente inutile de 1 ou 2 mois fait en sorte que l'étudiant reçoit son prêt tard dans la session. Les conséquences sont fâcheuses et dramatiques pour les étudiants aux prises avec une telle situation. Voici une amélioration qui donnerait un visage plus humain à l'aide financière et éviterait que des étudiants se tournent inutilement vers les prêteurs privés. D'autres améliorations très simples et peu coûteuses peuvent certainement être adoptées.

De plus, l'évaluation des besoins faite par l'aide financière aux étudiants est parfois inexacte, laissant ainsi plusieurs étudiants avec un manque à gagner important dans leur budget qui, d'ailleurs, se situe systématiquement sous le seuil de faible revenu (évalué à 14 562 \$¹²). Les conséquences sont que 61% des étudiants travaillent pendant leurs études¹³ et d'autres doivent en plus obtenir un prêt de source privée. Le Service financier pour étudiants pourrait combler le manque à gagner d'environ 3 500 \$ annuellement¹⁴ en établissant un barème où les besoins considérés essentiels seraient totalement subventionnés, alors que les autres dépenses identifiées qui, selon l'aide financière, sont moins justifiées seraient tout de même admissibles pour l'obtention d'un prêt, sans toutefois être exemptes d'intérêt. On pourrait ainsi développer un système d'aide financière avec des intérêts progressifs selon le montant prêté pour survenir à des besoins essentiels ou à des besoins moins essentiels.

En somme, les étudiants devraient travailler moins ou pas du tout afin de se concentrer sur leur apprentissage, et dans les pires scénarios, avoir la chance de combler le manque à gagner pour vivre avec dignité. Nous recommandons donc de ne pas déduire du prêt de l'aide financière le montant d'argent gagné par les étudiants pendant leurs études afin qu'ils puissent joindre les deux bouts.

Mieux informer les élèves du secondaire et leur famille

Pour s'assurer qu'un plus grand nombre de jeunes accèdent aux études postsecondaires, certaines mesures doivent être prises dès le premier cycle du secondaire, comme mieux informer les élèves du secondaire et leur famille (le coût, les opportunités, les modes de financement, etc.), améliorer le rendement scolaire et valoriser l'éducation postsecondaire auprès des élèves et des familles.

¹² Conseil canadien du bien-être social (2003). Revenus de bien-être social, 2002. [<http://www.ncwcnbes.net/>].

¹³ Junor et Usher (2004). *Le prix du savoir 2004 : Nouveau-Brunswick*. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Ottawa. [<http://www.millenniumscholarships.ca/fr/research/poknb.asp>].

¹⁴ Stymest (2004). *Présentation au Comité permanent des finances de la Chambre des communes : Consultations pré budgétaires*. Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants, [<http://www.casfaa.ca/fr/index.htm>].



Modification dans la gestion des intérêts pour l'aide financière

Présentement, les sommes d'argent distribuées aux étudiants sous forme de prêt proviennent de banques privées et, par conséquent, les taux d'intérêt offerts aux particuliers sont en vigueur. Pendant la période d'études, le gouvernement assume les frais d'intérêt et dès la fin des études, c'est le diplômé qui les assume. Quand étalés sur 10 ans, ces frais peuvent représenter jusqu'à 50% du montant total à rembourser.

Nous proposons que le gouvernement contracte le prêt en son nom pour l'étudiant, et ce, à un taux d'intérêt très avantageux. Les intérêts sont accumulés pendant la période des études et ajoutés au capital à la fin du programme d'étude, mais en contrepartie, le taux d'intérêt préférentiel est maintenu pendant la période de remboursement. Ainsi, sur une période de remboursement de 10 ans, les intérêts représentent une part moins importante du remboursement et les étudiants emprunteurs épargnent. Une description de cette option proposée par l'*Educational Policy Institute* se retrouve en annexe¹⁵.

De toute façon, le gouvernement est responsable à 100% des pertes. Le rapport Grant Thornton souligne d'ailleurs que le Nouveau-Brunswick fait face à des défauts de paiement sur les prêts étudiants de l'ordre de 35 millions de dollars qui augmentent de 840 000 par mois¹⁶. De toute évidence, le niveau d'endettement est difficile à gérer pour plusieurs diplômés.

Implication du secteur privé dans le remboursement des dettes étudiantes

Puisque le secteur privé profite également de nos diplômés, et qu'il en est même dépendant, il est tout à fait justifiable de le mettre à contribution. Nous proposons de mettre sur pied un programme d'embauche où les entreprises ou services publics intéressés offrent des bourses à des étudiants en vue de les embaucher dès la fin de leurs études. Ces bourses seraient évidemment non remboursables dans le cas où l'étudiant travaille pour l'entreprise en question une fois ses études terminées. Par contre, si l'étudiant décide de ne pas travailler pour l'entreprise en question, il n'a qu'à rembourser cette bourse à l'entreprise. L'aide fournie devient alors une forme de prêt. Pour que ce programme soit réellement efficace pour les étudiants et invitant pour les entreprises, une contrepartie équivalente devrait être offerte par le gouvernement dès l'embauche officielle. Cette subvention gouvernementale s'inscrirait dans ses efforts de rétention des diplômés.

Ce programme a pour objectif de contribuer au recrutement des meilleurs étudiants, d'augmenter la rétention de nos diplômés dans la province, de réduire l'endettement des étudiants, de faciliter la transition vers le marché du travail et de soutenir l'étudiant avant la fin de ses études en lui offrant de l'argent lorsqu'il en a le plus besoin, enfin, bref, la chance de se concentrer sur ses études au lieu

¹⁵ Voir annexe 2 pour plus d'informations.

¹⁶ Moszynski. (2007) *Students defaulting \$840,000 per month on provincial loans*, 11 janvier 2007, Canadaeast News Service.



de chercher à combler le manque à gagner par un emploi à temps partiel. De toute évidence, ce programme pourrait être un complément très intéressant au programme COOP qui semble être une recette efficace.

Mettre fin à l'endettement excessif

La plus grande des failles de notre système d'éducation postsecondaire est que le Service financier aux étudiants du Nouveau-Brunswick laisse nos jeunes s'endetter de façon démesurée. En 2000, un étudiant sur quatre avait une dette dépassant 25 000\$¹⁷. Si les proportions sont les mêmes en 2005-2006, un étudiant sur quatre aurait une dette de plus de 37 018\$¹⁸. Peu importe le montant exact, l'endettement est en forte croissance et se situe en moyenne à 32 132\$. Face à cette situation insoutenable, nous proposons d'établir un maximum d'endettement pour nos diplômés. De surcroît, cette mesure efficace ne nécessite aucun nouvel investissement. Il s'agit tout simplement d'éliminer le gaspillage des ressources dédiées à l'accessibilité en mettant fin aux mesures universelles qui touchent tout le monde indépendamment de leur situation.

Nous proposons donc d'instaurer un maximum d'endettement pour les étudiants citoyens du Nouveau-Brunswick. Nous suggérons que le seul critère pour être admissible à ce maximum d'endettement serait de maintenir le calcul de la contribution parentale dans l'évaluation des besoins; si un étudiant est éligible au prêt subventionné tel que décrit ci-haut, il est également éligible au maximum d'endettement. Nous proposons un maximum de 7140\$ de dette accumulée par année. Les premiers 7140\$ du Service financier pour étudiants (soit le 60% correspondant aux Prêts canadiens aux étudiants) seraient accordés sous forme de prêt remboursable et la balance des besoins justifiés serait non remboursable, jusqu'à un maximum de 4760\$ (soit le 40% correspondant aux Prêts aux étudiants du N.-B) selon les critères présentement en vigueur. Le maximum de prêt actuel est de 11 900\$ pour 2006-2007. L'endettement total pour un programme de 4 ans serait alors de 28 560\$, ce qui correspond à ce qu'au moins 78% des gens croient raisonnable comme maximum d'endettement¹⁹. Cela signifie un remboursement mensuel de 393,41\$ par mois pendant 10 ans, un montant tout de même très élevé pour un récent diplômé. Le coût de cette mesure serait inférieur au coût du Rabais sur les droits de scolarité par l'entremise de crédit d'impôt. Nous estimons le coût de la mesure proposée à moins de 40 millions par année²⁰. La portion de bourse serait remboursable si le diplômé choisit de vivre et payer des impôts dans une autre province. Nous croyons que cette mesure serait beaucoup plus efficace en terme de rétention des diplômés que les actuels crédits d'impôt qui représentent un investissement de 70 millions de dollars par année.

¹⁷ Junor et Usher (2004). *Le prix du savoir 2004 : Nouveau-Brunswick*. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Ottawa. [<http://www.millenniumscholarships.ca/fr/research/poknb.asp>].

¹⁸ Voir l'annexe 3 pour les détails.

¹⁹ Ipsos-Reid (2003). *Les attitudes des canadiens envers le financement des études postsecondaires : qui devrait payer et comment?* Fondation canadienne des bourses du millénaire, Montréal. Tableau statistiques, p. 6.

²⁰ Voir en annexe 3 pour les détails.



En réaménageant les 70 millions de dollars pour les crédits d'impôt et les 4 millions de la bourse d'inscription de 2000\$, on peut instaurer un maximum d'endettement et plusieurs autres mesures beaucoup plus efficaces pour répondre aux besoins de notre province. Tant que le système d'aide financière continuera dans la même direction, il est à entrevoir que la tendance par rapport à l'endettement se poursuivra.

RECOMMANDATIONS - ACCESSIBILITÉ

1. Permettre à tous les étudiants d'obtenir un prêt étudiant, mais en tenant compte du revenu familial pour établir un niveau de contribution parentale au-delà duquel les intérêts du prêt ne sont pas subventionnés.
2. Accélérer le processus de demande et de confirmation des revenus pour octroyer plus rapidement les fonds aux étudiants.
3. Évaluer de façon plus réaliste le besoin des étudiants pour leur permettre d'atteindre le seuil de faible revenu et ainsi éviter qu'ils aient à travailler pendant leurs études.
4. Permettre aux étudiants de travailler pendant leur session d'étude sans soustraire ces gains aux montants de prêt accordé.
5. Augmenter le maximum d'aide financière disponible afin qu'elle réponde aux besoins réels des étudiants avec les plus grands besoins et développer un système d'aide financière avec des intérêts progressifs selon le montant prêté pour survenir à des besoins essentiels ou à des besoins moins essentiels.
6. Mieux informer les élèves du secondaire et valoriser l'éducation postsecondaire auprès des élèves et des familles dès le premier cycle du secondaire, particulièrement les élèves moins susceptibles de participer à des études postsecondaires.
7. Modifier la gestion de l'aide financière fournie aux étudiants du Nouveau-Brunswick afin de réduire le taux d'intérêt pendant le remboursement.
8. Demander une plus grande contribution des entreprises au financement de notre système d'éducation postsecondaire.
9. Exploiter davantage la formule d'éducation COOP.
10. Établir un maximum d'endettement.



COMMENT FINANCER ADÉQUATEMENT LE SYSTÈME D'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE?

Depuis plus d'une décennie, le gouvernement a choisi de financer les étudiants sous forme de prêts, plutôt que de financer adéquatement l'augmentation des coûts de fonctionnement des universités, ce qui se traduit nécessairement en droits de scolarité de plus en plus élevés. Les universités doivent recevoir davantage de financement de la part du gouvernement et non de la part des étudiants. Au Nouveau-Brunswick, la proportion du financement des universités provenant des étudiants est passée de 26% à 38,2%²¹ en l'espace de dix ans. Nous croyons fermement que le financement des universités est un investissement rentable pour l'ensemble de la population.

Investir une plus grande part du budget dans nos institutions

Nous croyons fermement qu'il s'agit d'un investissement rentable pour l'ensemble de la population et nécessaire pour maintenir la qualité de l'enseignement. Cet engagement gouvernemental est nécessaire puisque les sources de revenu extérieur sont très limitées et que les étudiants contribuent déjà à la limite de leurs capacités. La situation est urgente puisque les universités sont aux prises avec un sérieux manque à gagner dont 50 millions uniquement pour l'entretien à l'Université de Moncton. Le financement provincial pour l'éducation postsecondaire est passé de 7653\$ par étudiant en 1993-1994 à 5562\$ par étudiant en 2004-2005. Évidemment, on constate la même tendance au niveau des transferts fédéraux pour l'éducation postsecondaire qui sont passés de 0,56% du PIB en 1983-1984 à 0,19% du PIB en 2004-2005²².

Investir dans la recherche au premier cycle du postsecondaire

L'option d'augmenter nos capacités de recherche au niveau du premier cycle du postsecondaire est prometteur et a obtenu des résultats très positifs dans d'autres pays. Il s'agit d'une piste de solution et de développement très intéressante. Présentement, le Nouveau-Brunswick n'investit pas suffisamment en recherche. La recherche est une méthode productive de contribuer au financement et au développement de nos universités et collèges. Investir dans la recherche aura plusieurs retombées positives dont permettre à la province de développer davantage son économie et d'en augmenter l'efficacité.

²¹ *Almanach de l'enseignement postsecondaire au Canada de l'ACPPU (2007)*. Association canadienne des professeurs et professeurs d'université, Ottawa. Fig. 1,2.

²² *Almanach de l'enseignement postsecondaire au Canada de l'ACPPU (2007)*. Association canadienne des professeurs et professeurs d'université, Ottawa. Fig 1,1.



Exiger une contribution des entreprises

L'éducation est un investissement individuel et social. Ultimement, elle constitue un facteur important à l'épanouissement de notre économie et le rendement des entreprises. Il est alors tout à fait raisonnable que les entreprises contribuent aussi à nos formations. Pour les entreprises qui sont intéressées à grandir ici, investir dans la formation de la main-d'œuvre est un investissement profitable. Puisque les gouvernements semblent ne pas avoir les marges de manœuvre nécessaires, une augmentation de l'impôt des entreprises est tout à fait justifiable. Une légère augmentation de l'impôt des entreprises (de l'ordre de 0,2% à 0,5% par exemple) serait amplement suffisante pour augmenter le financement de base de nos collèges et universités, investir dans la recherche et assurer une réelle accessibilité.

Limiter le niveau de contribution des étudiants

Il est évident que les universités ont des sources de revenus limitées. Les frais d'exploitation des universités augmentent et les subventions du gouvernement sont insuffisantes; les droits de scolarité sont ainsi directement liés au manque de financement des universités. Ceci est évident puisque la portion des droits de scolarité comme source de revenu d'exploitation des universités a augmenté pendant la période où le financement provenant des gouvernements a été réduit ou encore maintenu à des niveaux insuffisants. Cette option constitue une variante à limiter l'augmentation des droits de scolarité. On pourrait donc placer une limite sur la proportion du budget des institutions en provenance des étudiants.

L'importance de l'Université de Moncton

La nécessité d'avoir une université francophone au Nouveau-Brunswick est toujours aussi présente que dans les années 60. Le caractère particulier du Nouveau-Brunswick de par ses deux communautés culturelles fait en sorte qu'il est de la plus haute importance d'avoir les capacités de servir le tiers francophone de sa population. Sans contredit, l'Université de Moncton a contribué à l'essor de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick et a permis à cette communauté de contribuer à la vitalité économique de la province. À notre avis, il est primordial de maintenir le statut francophone de l'Université de Moncton tel que le stipule sa loi fondatrice. Permettre à l'Université de Moncton de fournir des programmes en anglais serait de s'engager sur une pente glissante qui mène à une présence accrue de l'anglais dans l'enseignement. Pour limiter l'assimilation et s'assurer qu'une plus grande portion de jeunes francophones demeure dans la province, l'Université de Moncton doit respecter sa loi et n'offrir que des programmes en français.

Adopter une loi sur les institutions postsecondaires

Une telle loi est nécessaire afin de s'assurer que les universités, en particulier, respectent une limite d'augmentation des droits de scolarité et les autres mesures qui les touchent en plus d'être légalement redevables. Ensemble, les nouvelles mesures que nous proposons feraient partie d'un nouveau « pacte pour l'éducation postsecondaire » qui redresserait la situation.



RECOMMANDATIONS - FINANCEMENT

11. Investir une plus grande part du budget provincial dans nos institutions d'enseignement postsecondaire.
12. Investir dans la recherche au premier cycle du postsecondaire.
13. Augmenter l'impôt des entreprises pour augmenter le financement de base de nos collèges et universités, investir dans la recherche et assurer une réelle accessibilité.
14. Limiter le niveau de contribution des étudiants au budget des institutions.
15. Respecter la loi de l'Université de Moncton et son mandat d'enseigner uniquement en français.
16. Adopter une loi sur les institutions postsecondaires.



EST-CE QUE LE SYSTÈME RÉPOND AUX BESOINS DE LA PROVINCE?

L'éducation est un des fondements d'une société en santé. En examinant la situation de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick, on se doit d'avoir une vue d'ensemble pour s'assurer que cet aspect de notre développement réponde véritablement aux besoins de la province. Il faut augmenter le nombre de diplômés pour répondre aux besoins du marché du travail, mais aussi pour développer une économie plus efficace, innovatrice, prospère et durable.

Augmenter le recrutement auprès des populations moins représentées dans les études postsecondaires

Nous réitérons l'importance de faire des efforts de recrutement et de mettre en place des mesures qui ne limitent pas l'accès aux populations sous-représentées dans les études postsecondaires, dont les jeunes de familles à revenu modeste, les jeunes provenant de régions rurales et les autochtones. Il doit y avoir des programmes spécifiques pour leur faciliter l'accès à l'éducation postsecondaire et des efforts de recrutement particuliers.

Assurer une meilleure efficacité entre les programmes provinciaux et fédéraux

Certaines mesures financières provenant du fédéral chevauchent celles des programmes provinciaux. À plusieurs égards, l'argent pourrait être mieux dépensé pour atteindre les objectifs spécifiques à notre province. D'autre part, les dépenses fédérales sont souvent universelles et ne ciblent pas les difficultés particulières à notre situation. Même si les négociations avec le gouvernement fédéral sont souvent difficiles, il est important de s'assurer que l'argent dépensé pour l'éducation postsecondaire ne soit pas contreproductif. Nous croyons qu'il est nécessaire d'identifier clairement les responsabilités de chacun des niveaux de gouvernement. D'ailleurs, nous sommes tout à fait d'accord avec le Conseil canadien sur l'apprentissage qui souligne la nécessité d'établir un plan national sur l'éducation postsecondaire dans une étude rendue publique en 2006²³.

²³ Conseil canadien sur l'apprentissage (2006). Rapport sur l'apprentissage au Canada 2006, L'enseignement postsecondaire au Canada : Un bilan positif – Un avenir incertain. Ottawa.



Mettre sur pied un comité de coordination des études postsecondaires

Il s'agit de permettre aux intervenants de s'asseoir à la même table régulièrement, annuellement ou à tous les six mois, afin de surveiller la situation, identifier des solutions et assurer une meilleure coordination des efforts pour répondre aux besoins de la province en matière d'éducation postsecondaire. Ce comité devrait impliquer les étudiants, les universités, les collèges, les professeurs et le ministère de l'éducation postsecondaire.

Accorder un permis de travail sans condition aux étudiants internationaux

En ce moment, les étudiants internationaux qui reçoivent un diplôme au Nouveau-Brunswick doivent démontrer qu'ils ont un emploi afin d'obtenir un permis de travail. Ceci est tout simplement injuste et contreproductif, d'abord parce que nous devons déployer des efforts considérables pour attirer de nouveaux immigrants et ensuite, parce que ceux qui viennent ici d'eux-mêmes pour étudier se font expédier hors de la province à cause de restrictions par rapport au permis de travail. En permettant à ces étudiants de demeurer ici pour une période d'au moins 3 ans tout en cherchant un emploi, on augmente les chances qu'ils demeurent dans la province et qu'ils contribuent à notre développement.

RECOMMANDATIONS – BESOINS DE LA PROVINCE

17. Augmenter le recrutement et l'aide financière auprès des populations moins représentées dans les études postsecondaires.
18. Assurer une coordination plus efficace entre les programmes offerts par le gouvernement provincial et ceux du fédéral.
19. Mettre sur pied un comité de coordination des études postsecondaires.
20. Accorder un permis de travail de 3 ans sans condition aux étudiants internationaux qui terminent leur éducation postsecondaire dans la province.

COMMENT DIMINUER LE TAUX D'ABANDON?

Plusieurs raisons ont été identifiées par l'Université de Moncton pour comprendre l'abandon des étudiants. Certaines causes sont très difficiles à régler, mais encore une fois, la question d'endettement fait surface. Il y a évidemment le fait que plusieurs décrocheurs réalisent que les études universitaires ne leur conviennent pas et que ce n'est pas ce qu'ils recherchent, d'autres quittent parce qu'ils ont failli et d'autres, à cause des coûts élevés.

Informier davantage les élèves du secondaire à propos des études postsecondaires

En améliorant l'information transmise aux élèves du secondaire, on leur permet de faire de meilleurs choix et limiter les conséquences négatives d'un mauvais choix. La nature changeante du marché du travail implique que les jeunes auront à changer d'emploi plusieurs fois dans leur vie et que faire les efforts à déployer envers des programmes de développement de carrière est plus important que jamais. Les élèves doivent avoir davantage d'information sur les programmes offerts, tant au collège qu'à l'université, sur les coûts et les méthodes de paiement possibles. Beaucoup de mythes existent chez les élèves et leur famille : plusieurs ne sont pas au courant que l'aide financière aux étudiants existe; les familles à revenu modeste surestiment le coût des études et sous-estiment les bénéfices liés à un diplôme d'études postsecondaires²⁴. Le choix de carrière doit se faire progressivement en entamant la réflexion dès le premier cycle du secondaire pour que les jeunes aient une meilleure idée de leur cheminement une fois inscrits au postsecondaire.

Réduire l'endettement étudiant

Il est mentionné dans certaines recherches que « plus la dette augmente, plus la persévérance décline²⁵ ». La perception d'un endettement qui s'accroît rapidement peut faire reculer certains d'entre nous, ou tout simplement ralentir la progression des études parce que l'étudiant choisit de travailler. Dans certains cas, le fait de devoir travailler pendant les études rend l'apprentissage totalement inefficace au point où l'étudiant faillit et décroche. Les mesures identifiées plus haut au niveau de l'endettement étudiant et de l'aide financière aux étudiants contribueront également à diminuer le taux d'abandon.

RECOMMANDATIONS - ABANDON

21. Informier davantage les élèves du secondaire à propos des études postsecondaires.
22. Réduire l'endettement étudiant.

²⁴ Usher, A. (2005). *A Little Knowledge is A Dangerous Thing: How Perceptions of Costs and Benefits Affect Access to Education*. Educational Policy Institute, Toronto.

²⁵ McElroy (2005), *L'aide financière aux études et la persévérance à l'université : L'influence de l'endettement*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Montréal.



CONCLUSION

L'avenir du système d'éducation postsecondaire est essentiel au développement à long terme du Nouveau-Brunswick. L'examen en cours est pris très au sérieux par les étudiants et nous espérons que nos recommandations vous offriront des pistes de solutions pour améliorer notre système. L'accessibilité est évidemment l'élément le plus important de notre perspective et l'élimination de l'endettement extrême s'inscrit dans cette vision. Nous sommes très heureux d'avoir la chance de participer à l'examen en cours et nous souhaitons approfondir certaines de nos propositions lors de notre rencontre avec la commission.

En vous souhaitant un franc succès dans votre travail, acceptez messieurs les commissaires, l'expression de nos plus sincères salutations,

La présidente,

Stéphanie Chouinard



RÉFÉRENCES

- Almanach de l'enseignement postsecondaire au Canada de l'ACPPU* (2007). Association canadienne des professeures et professeurs d'université, Ottawa. Figure 3.24.
- Berger, Motte et Parkin (2007). *Le prix du savoir 2006-2007 : Chapitre 1 - L'importance de l'accès aux études postsecondaires*. Fondation canadienne des bourses du millénaire, Montréal.
- Broucker (2005). *Accéder aux études postsecondaires et les terminer : la situation des étudiants à faibles revenus : Une synthèse des résultats de recherche*. p. vii. Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Ottawa.
- Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick (2007). Document de réflexion, p.1. www.gnb.ca/cpse-ceps
- Conseil canadien du bien-être social (2003). Revenus de bien-être social, 2002. [<http://www.ncwcnbes.net/>].
- Conseil canadien sur l'apprentissage (2006). *Rapport sur l'apprentissage au Canada 2006, L'enseignement postsecondaire au Canada : Un bilan positif – Un avenir incertain*. Ottawa.
- Frenette (2007). *Pourquoi les jeunes provenant de familles à plus faible revenu sont-ils moins susceptibles de fréquenter l'université? Analyse fondée sur les aptitudes aux études, l'influence des parents et les contraintes financières*. Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail, document no. 295, numéro 11F0019 au Catalogue, Statistique Canada, Ottawa.
- Ipsos-Reid (2003). *Les attitudes des canadiens envers le financement des études postsecondaires : qui devrait payer et comment?* Fondation canadienne des bourses du millénaire, Montréal.
- Junor et Usher (2004). *Le prix du savoir 2004 : Nouveau-Brunswick*. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Ottawa. [<http://www.millenniumscholarships.ca/fr/research/poknb.asp>].
- McElroy (2005), *L'aide financière aux études et la persévérance à l'université : L'influence de l'endettement*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Montréal.
- Moszynski. (2007) *Students defaulting \$840,000 per month on provincial loans*, 11 janvier 2007, Canadaeast News Service.
- Note de recherche du millénaire, no. 4 (2006). *L'impact des bourses : Endettement et persévérance des étudiants de niveau postsecondaire*. Fondation canadienne des bourses du millénaire, Montréal.
- Profil des communautés de 2001, Statistique Canada, Les gains moyens pour les personnes ayant travaillé toute l'année, à plein temps, est de 7 000 \$ sous la moyenne nationale.
- Stymest (2004). *Présentation au Comité permanent des finances de la Chambre des communes : Consultations pré budgétaires*. Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants, [<http://www.casfaa.ca/fr/index.htm>].
- Usher, A. (2005). *A Little Knowledge is A Dangerous Thing: How Perceptions of Costs and Benefits Affect Access to Education*. Educational Policy Institute, Toronto.



ANNEXE 1

CONTACT: Mr. Alex Usher, ausher@educationalpolicy.org; 1 (416) 848-0215

TORONTO, ON, September 9, 2005 — The Educational Policy Institute (EPI) released a report today that compares student loan repayment conditions and debt management programs in eight countries. **Global Debt Patterns: an International Comparison of Student Loan Burdens and Repayment Conditions** focuses on the debt burdens that students face and the strategies employed in each country to deal with student debt.

“Simply measuring student debt is an inadequate way of examining the real consequences of student debt,” said report author and EPI Vice-President Alex Usher.

“The report focuses on how debt actually impacts graduates, and it shows that some countries have implemented strategies that help lower-income graduates to better deal with this debt.”

The report shows that total student debt in Canada is not especially high by international standards, but that average student loan repayment burdens are very onerous due to high interest rates.

“Canadian student debt levels are by and large manageable,” said Usher. “What is less manageable are the student loan interest rates which are effectively much higher here than anywhere else in the world.”

In tandem with the international release of the report, EPI also released a Canada-specific backgrounder, explaining how the government can lower interest rates for 75% of borrowers at no cost, simply by re-arranging certain existing subsidies.

“International experience shows that Canada is very anomalous in the way it subsidizes student loan interest,” said Usher. “We vastly over-subsidize it while students are in school, and we vastly over-charge it once they are in the work force. If governments simply rearranged these subsidies to make them more consistent across time, low-income graduates could save thousands of dollars in interest payments without governments having to spend an additional cent.”

The report examines the impact that interest rates, remission, subsidies, tax treatments, amortization periods, and the future income of borrowers have on student debt levels and repayment practices in Australia, Canada, Germany, The Netherlands, New Zealand, Sweden, the United Kingdom (England and Wales), and the United States.

A NO-COST WAY TO EASE STUDENT LOAN BURDENS: AN EPI BACKGROUNDER ON REFORMING CANADA STUDENT LOANS

Over the course of working on *Global Debt Patterns*, the Educational Policy Institute discovered the following two facts:

Fact 1 – The Canada Student Loans Program (CSLP) pays out about \$200 M per year in what are known as “Class A” interest subsidies. This subsidy prevents the accumulation of any interest on student loans while students are still in school – a “zero nominal” rate of interest that actually is negative in real terms.

Fact 2 – CSLP also collects about \$200 M per year in interest over and above its own cost of borrowing. This is the “extra” amount received by charging students 250 basis points over prime or over 420 basis points over the government cost of borrowing. This “profit” – which is much higher than that in any other country surveyed - currently goes to pay for other parts of the program, including Class A interest subsidies.

It therefore stands to reason that the Government of Canada could, at no cost to itself, change the way it subsidizes student interest costs to a system similar to the one available in the Netherlands: instead of charging



negative real interest rates while students are in school and then high rates of interest afterwards, it could simply charge the government cost of borrowing (currently between 2 and 3 percent) for the entire period of the loan.

Such a policy would have three key beneficial effects:

- Students would pay much lower interest rates for students during the repayment period
- As a result, the burden on the government interest relief program would be reduced (suggesting lower costs to governments, perhaps implying net savings on the initiative)
- The burdensome process for students and institutions to confirm class A interest status each year would be eliminated (administrative errors in the processing of Class A interest forms are a leading cause of delays in student aid applications).

It would also have one negative effect:

- Higher debt at graduation

The winners and losers under such a scheme are as follows:

Winners:

1) Students who take a long time to pay off their loans (i.e. students who graduate and get lower-paying jobs). Take a student who, for argument's sake, borrows \$7,000 in each of her last three years of school. Currently she would end her studies with \$21,000 in debt and, at 6.75% interest, make payments of \$263/month for ten years. Under the modest proposal, she would end her studies with debt of \$22,067, having accumulated interest throughout her loan. However, since she would only be paying about 2.5% interest, her monthly payments would be only \$218/month for ten years, for a monthly saving of \$45 and a ten-year saving of \$5130 (nominal dollars). For these students, the "burden" of having a higher debt at graduation is more than offset by the significantly reduced interest charges over ten years.

2) Governments. Reduced administration burdens, probably lower interest relief expenditures, and with any luck lower defaults, too. This money could then be reinvested in other priorities within student assistance.

Losers:

1) Students who pay off their loans quickly. That twenty percent or so of students who pay off their loans within two years will be paying off slightly higher principals (due to the application of interest during the study period) but pay back so quickly that they won't accumulate the benefit of lower interest rates.

To sum up, the effects of the policy would be as follows:

- Between 75% and 80% of all borrowers should end up better off under a Dutch-style loan-interest subsidy regime
- The only losers of such a change would be those people who could easily absorb the loss;
- The winners are precisely the people that require the most helping;
- A significant source of paperwork and administrative error will be eliminated;
- Not only does this not cost governments anything, it may even save them some money in the long run.

*The **Educational Policy Institute (EPI)**, a non-partisan research organization with offices in Virginia Beach (US), Toronto (CAN), and Melbourne (AUS), is dedicated to policy-based research on educational opportunity for all students. The mission of EPI is to expand educational opportunity for low-income and other historically-underrepresented students through high-level research and analysis*



ANNEXE 2

Environ la moitié des étudiants universitaires utilisent le Service d'aide financière. En 2000, la dette moyenne des diplômés emprunteurs était de 21 700\$ et 1 diplômé sur 4 avait une dette dépassant 25 000\$²⁶. La dette moyenne en 2005-2006 est de 32 132\$²⁷. Si les proportions sont les mêmes, 1 diplômé sur 4 aurait donc une dette de 37 018\$.

Dette étudiante²⁸

Une proportion de 51,7 % des diplômés universitaires du Nouveau-Brunswick a contracté une dette étudiante en 2000, soit le deuxième pourcentage en importance au pays et beaucoup plus que la moyenne nationale de 42 %. Parmi les diplômés emprunteurs, le montant moyen de la dette étudiante s'établissait à 21 700 \$, ce qui dépasse la moyenne nationale, qui est de 18 900 \$.

Une proportion de 24,7 % des diplômés universitaires néo-brunswickois accusait une dette étudiante dépassant 25 000 \$, comparativement à 13,4 % pour l'ensemble des étudiants canadiens. Cette proportion provinciale est la deuxième en importance au pays, derrière Terre-Neuve-et-Labrador.

En moyenne, les diplômés universitaires néo-brunswickois ont remboursé 16 % de leur dette étudiante dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme, comparativement à 26,7 % dans l'ensemble du pays. (en 2000)

Pour évaluer le coût pour appliquer un maximum d'endettement, on peut utiliser la différence entre le taux d'endettement moyen par année et le maximum de prêt en le multipliant par le nombre d'étudiants emprunteurs.

$$\begin{array}{r} 9134\$ \text{ (endettement moyen par année)} \\ - 7140\$ \text{ (prêt remboursable)} \\ \hline 1994\$ \\ \times 16\,290 \text{ étudiants emprunteurs} \\ \hline 32\,482\,260\$ \text{ par année} \end{array}$$

²⁶ Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. *Le prix du savoir 2004 : Nouveau-Brunswick*. <http://www.millenniumscholarships.ca/fr/research/poknb.asp>.

²⁷ Service financier pour étudiants du Nouveau-Brunswick

²⁸ Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. *Le prix du savoir 2004 : Nouveau-Brunswick*. <http://www.millenniumscholarships.ca/fr/research/poknb.asp>.



ANNEXE 3

ENJEUX CONCERNANT L'OPTION DU REMBOURSEMENT DE L'ENDETTEMENT ÉTUDIANT PROPORTIONNEL AU REVENU

Le principe fondamental des programmes de remboursement proportionnel au revenu (RPR) est que l'éducation est un bien de consommation qui profite le plus à la personne qui le consomme et donc, que l'étudiant devrait assumer la plus grande part des coûts reliés à sa formation. Pourtant au Nouveau-Brunswick et dans le document de discussion de la Commission, on insiste sur le fait que la province a besoin de plus de diplômés pour maintenir son développement économique. Clairement, l'éducation postsecondaire ne bénéficie pas uniquement aux diplômés.

Il importe de réaffirmer que les étudiants qui ont le plus de dette sont ceux issus de familles à revenu modeste, donc moins susceptibles de s'inscrire à un programme d'éducation postsecondaire et que la province doit particulièrement augmenter la participation de ces jeunes pour contrer la baisse démographique anticipée. Puisque les régimes de RPR ne réduisent pas la dette mais ne font plutôt que reporter le remboursement, ces régimes ne réduisent pas les obstacles à l'accessibilité et ne réduisent pas le coût net des études. La réticence des étudiants de première génération à s'inscrire aux études postsecondaires n'en sera affectée que négativement en contemplant le fait de s'endetter pour la majeure partie de leur vie active. Nous ne croyons pas que les jeunes s'inquiètent à savoir s'ils seront en mesure de rembourser leurs dettes, mais plutôt du simple fait de s'endetter.

La mise en place d'un régime RPR signifie qu'en tant que société, nous acceptons les problèmes qui découlent de l'endettement, soit plus d'étudiants qui travaillent pendant leurs études, le prolongement de la période nécessaire pour compléter un programme d'étude, les difficultés au niveau de l'inclusion sociale, l'incapacité d'obtenir du crédit dont l'achat d'une résidence, et le retard dans la fondation d'une famille. Bref, tout ce que nous souhaitons éviter. Notre position est claire : le niveau d'endettement actuel est inacceptable et insoutenable. Que l'on facilite le remboursement en augmentant la période de remboursement ne change en rien le fait que les étudiants de famille à revenu modeste paieront toujours davantage pour leur éducation et ne rend pas plus acceptable le fait de contracter une dette de plus de 30 000\$ pour obtenir un diplôme. Que l'on applique un minimum d'intérêt ou un ajustement de la dette par rapport au coût de la vie, les étudiants qui n'ont pas les capacités financières de déboursier à l'avance les sommes nécessaires pour accéder aux études postsecondaires seront toujours pénalisés par rapport aux étudiants issus de familles plus fortunées.



SEUIL D'ADMISSIBILITÉ, TAUX D'INTÉRÊT ET TAUX DE REMBOURSEMENT

Il est évident que le seuil déterminant si un diplômé peut ou ne peut pas rembourser son prêt est un des éléments centraux à la mise en place d'un tel régime de remboursement. Par exemple, le seuil de 16 588\$²⁹ avant impôt établi en Nouvelle-Zélande est clairement inapproprié (se situant à seulement 1000\$ au-delà de leur salaire minimum). Le niveau de ce seuil fait en sorte que le diplômé se retrouve sous le seuil de faible revenu dès qu'il fait quelques paiements envers le remboursement de sa dette d'étude. En Australie, le seuil établi pour entamer le remboursement de sa dette d'étude est situé à 56% au-delà du salaire minimum³⁰ (et indexé à l'indice des prix à la consommation) ce qui signifierait un seuil d'environ 22 000\$ au Nouveau-Brunswick. Évidemment, l'étudiant qui à une dette de 32 132\$³¹ ne serait pas en mesure d'assumer le paiement mensuel complet d'une dette de cette ampleur avec un revenu annuel brut de 22 000\$.

Le taux d'intérêt d'un régime RPR constitue un deuxième élément important tant pour le diplômé que pour le gouvernement. Dans les premières années de remboursement, le diplômé qui franchit à peine le seuil d'exemption devrait assumer un paiement mensuel réduit dont une bonne portion ne ferait que couvrir l'intérêt accumulé pendant l'année. Ce diplômé serait donc pénalisé en payant des sommes importantes sous forme d'intérêts puisque c'est tout ce que son revenu lui permettrait de faire. Les intérêts accumulés pendant 25 ans pourraient plus que doubler le montant total de la dette si le service de sa dette n'est pas subventionné. Ainsi, l'évaluation coût/bénéfice que font les jeunes avant d'entreprendre des études postsecondaires serait considérablement réduite. De plus, la perception des gains salariaux obtenus grâce à un diplôme d'étude postsecondaire pourrait être en partie annulée par l'anticipation de devoir rembourser une dette engendrée par des études. La peur de l'endettement ne serait donc pas affectée et continuerait à être un obstacle à l'accessibilité.

Il est évident que l'enjeu des taux d'intérêt fait alors toute la différence. Pour maintenir un taux d'intérêt inférieur à 5%, le gouvernement devra vraisemblablement assumer une partie des intérêts de cette dette, un risque que peu de gouvernements seraient prêts à assumer.

Le taux de remboursement exigé est également un élément déterminant. Là où les régimes RPR existent, il semble que le taux de remboursement exigé n'excède jamais 6% du revenu total lorsque le seuil établi est dépassé. Puisque la CESPM utilise le rapport dette/revenu de 8% pour déterminer une dette difficile à gérer, nous utiliserons ce ratio pour explorer quelques scénarios.

Si on considère qu'une dette de 8% est difficile à gérer,
8% de 1250\$/mois (salaire brut de 15 000\$/année) = 100\$/mois

²⁹ Nouvelle-Zélande, *Student Loan Scheme (Repayment Threshold) Regulations 2004*, 2004/462, art. 3. issue de : <http://strategis.ic.gc.ca/epic/site/bsf-osb.nsf/fr/br01680f.html#135>

³⁰ Voir <http://www.goingtouni.gov.au>

³¹ Moyenne d'endettement après un baccalauréat au N.-B. pour les étudiants bénéficiant d'un prêt du Service financier aux étudiants du Nouveau-Brunswick



8% de 1833\$/mois (salaire brut de 22 000\$/année) = 147\$/mois

8% de 2667\$/mois (salaire brut de 32 000\$/année) = 213\$/mois [salaire moyen au N.-B.]

À un taux d'intérêt de 5%, le service d'une dette de 32 132\$ serait de 134\$ par mois. À ce taux, même un diplômé au salaire moyen ne pourrait pas faire de paiement significatif sur le capital de son prêt. Ainsi, pour que les diplômés en finissent avec leur endettement, ils doivent dépasser le seuil de 8% avec les conséquences que cela peu engendrer. Au N.-B., le ratio dette/revenu des diplômés endettés est en moyenne de 11% selon un rapport préliminaire de la CESPM concernant la cohorte des diplômés de 2003.

Dans de tel scénario, les étudiants qui n'ont pas les fonds nécessaires pour payer leur éducation à l'avance sont fortement pénalisés et devront payer leurs dettes d'études pendant toute leur vie active. Le même rapport préliminaire de la CESPM indique que 74% des diplômés endettés de plus de 30 000\$ dépassent le ratio dette/revenu de 8%. Le rapport nous apprend aussi que 54% des étudiants de première génération ont une dette de plus de 30 000\$. Ces diplômés seraient fort probablement éligibles à un remboursement progressif selon un régime RPR et seraient donc les plus pénalisés en payant encore davantage pour leurs diplômes que les jeunes dont les parents détiennent un diplôme d'étude postsecondaire, donc de familles mieux nanties. Il est très clair que les jeunes provenant de régions rurales sont très durement touchés par l'endettement du simple fait qu'il doivent quitter le domicile familial pour étudier, ce qui constitue une injustice de plus envers ces jeunes et envers la population francophone qui habite à 60% dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick.

Ainsi, plutôt que de permettre à tous d'avoir un accès égal à l'éducation postsecondaire, on maintient les jeunes issus de familles moins fortunées dans une situation précaire pendant plus longtemps. Il s'agit alors de perpétuer le « cercle vicieux » de la pauvreté en limitant les chances de mobilité sociale ascendante au lieu de reconnaître le « cercle vertueux »³² qui assure que les gains obtenus par les diplômés sont redistribués équitablement grâce à notre système d'impôt progressif et qui permet au moins fortunés d'améliorer leur condition de génération en génération pour éventuellement contribuer davantage à l'État par leurs impôts.

Il semble évident que le régime de RPR ne peut être moins coûteux pour le gouvernement qu'à condition d'établir un seuil de remboursement très bas, en y appliquant un taux d'intérêt comparable à celui du marché, donc non subventionné, et en allongeant la période de remboursement sur près de 25 ans. Nous sommes donc d'avis que ce régime ne correspond pas à nos attentes qui sont de permettre à tous les jeunes d'accéder aux études postsecondaires et de les terminer dans une situation financière acceptable tout en étant fiscalement responsable envers les finances de l'État.

³² Mackenzie (2005). The Tuition Trap. Ontario Confederation of University Faculty Associations, Toronto.



ADMISSIBILITÉ SELON LE MÉRITE

Certains pays ayant adopté le régime de remboursement proportionnel au revenu limitent l'accès à ce programme sur la base des résultats scolaires. Nous sommes craintifs d'appliquer cette approche au Nouveau-Brunswick. Considérant que les élèves du secondaire se classent souvent dans le bas de l'échelle des tests internationaux, utiliser le rendement académique pour déterminer l'admissibilité à l'aide financière ne rendrait service à personne. Le seul critère d'admissibilité pour obtenir de l'aide financière gouvernementale doit demeurer l'admission à un programme d'étude dans une institution postsecondaire reconnue.

ÉLIMINER LES FUITES

Toute modification au Service financier aux étudiants ne doit pas uniquement servir à éliminer les défauts de paiement, mais à augmenter l'accessibilité réelle à l'éducation postsecondaire. L'accessibilité réelle selon nous consiste à accéder aux études postsecondaires et surtout, à réussir sans hypothéquer le reste de sa vie active.

AUGMENTATION DES DROITS DE SCOLARITÉ

« Cet effet positif [d'éliminer l'incertitude face aux capacités de rembourser] est toutefois atténué lorsque le RPR est implanté simultanément à un accroissement des droits de scolarité, comme ce fut le cas en Australie et au Royaume-Uni. La situation des étudiants après la mise en place de ces deux éléments n'est pas nécessairement meilleure, surtout si l'un est institué pour mieux « faire passer » l'autre. »³³

La mise en place d'un régime RPR devrait absolument être accompagnée d'une forme de contrôle des droits de scolarité, soit en proportion des contributions étudiantes au budget des institutions ou par une limite acceptable sur l'augmentation annuelle des droits de scolarité. Nous réaffirmons que les étudiants du Nouveau-Brunswick ne sont pas en mesure d'assumer une plus grande part du financement des universités. Comme le demandent beaucoup d'intervenants du secteur postsecondaire, le financement gouvernemental de l'éducation postsecondaire devrait plutôt augmenter. Le recours à un régime de RPR ne doit pas être une façon détournée de désengager le gouvernement face au financement de l'éducation postsecondaire, ce qui semble avoir été le cas dans les pays où cette formule a été appliquée. Même si l'on veut obtenir une plus grande part de financement provenant des étudiants, les expériences étrangères, notamment en Angleterre, nous indiquent que ce régime n'a pas permis de régler le problème de financement des institutions. Puisque les régimes de remboursement proportionnel au revenu sont généralement associés à une augmentation des droits de scolarité, davantage de jeunes auront recours à l'aide financière et les frais d'administration de l'aide financière augmenteront considérablement. De surcroît,

³³ Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (2001). Le partage de risque et le remboursement proportionnel au revenu. Avis sur le rapport : Le remboursement des prêts pour études : essentiel à la pérennité du Programme de prêts et bourses, p. 27. Ministère de l'éducation. Québec.



l'augmentation des taux d'intérêt est un facteur de risque très important sur lequel nous n'avons aucun contrôle.

CONCLUSION

Le fait d'augmenter la flexibilité des remboursements ne rend pas plus acceptable l'endettement démesuré des étudiants. Le prolongement de la période de remboursement entraînerait nécessairement une augmentation des frais d'intérêt, ce qui serait tout à fait injuste envers les étudiants moins fortunés qui doivent déjà payer davantage que leurs homologues non endettés. Dans le cas où le gouvernement choisirait de prendre en charge la totalité des frais d'intérêt, nous croyons que cette option serait très coûteuse et qu'il serait plus efficace de limiter l'endettement à la source en établissant un maximum d'endettement plutôt que de payer un montant équivalent sous forme d'intérêts sans améliorer la situation des étudiants.

Il est largement démontré que les bourses sont plus efficaces que les prêts à améliorer l'accessibilité et la rétention. Il nous paraît alors logique d'investir dans l'aide financière ciblée non remboursable qui a fait ses preuves, plutôt que de laisser des sommes importantes disparaître sous forme d'intérêts. Finalement, le régime RPR n'augmenterait pas l'accessibilité réelle, ne ferait aucun progrès au niveau de la rétention, maintiendrait la précarité des jeunes défavorisés à un moment déterminant de leur vie où normalement les jeunes adultes s'établissent et fondent leur famille. Avec un régime RPR, nous continuerons à produire des diplômés dysfonctionnels et c'est clairement ce dont nous n'avons pas besoin au Nouveau-Brunswick.

Nous croyons qu'un maximum d'endettement raisonnable agencé à un faible taux d'intérêt et à une meilleure promotion et bonification du programme d'exemption d'intérêts déjà en place serait plus efficace que le régime de RPR, moins coûteux en terme de gestion et plus équitable pour les étudiants endettés. Nous croyons avoir démontré que les sommes nécessaires à la mise en place d'un maximum d'endettement ne nécessiterait pas, ou alors très peu, de nouveaux investissements, alors qu'un régime de RPR serait soumis aux fluctuations des taux d'intérêt en plus d'être plus coûteux, soit pour les diplômés ou pour notre gouvernement, dépendant de qui sera responsable d'assumer les intérêts sur une plus longue période de temps.